



Direction des Affaires publiques
Délégation Permanente pour l'Union européenne

Contribution de Michelin à la consultation sur le Futur des Transports

Mars 2009

Contribuer au progrès de la mobilité durable, à travers tous les modes de transport, est au cœur de la stratégie de Michelin de par son engagement « Performance et Responsabilité ».

De ce fait, Michelin salue l'initiative de la Commission européenne de proposer un nouvel agenda pour la politique européenne des Transports post-2010.

Michelin a participé à la Conférence sur le futur des transports qui s'est tenue les 9 et 10 mars 2009 et entend aujourd'hui contribuer à la consultation que la DG TREN a lancé.

Transports et mobilité

Une mobilité des transports durable et efficace est et restera une contribution majeure au développement économique de l'Union européenne et un des moteurs de la vitalité et de la compétitivité de la zone. De ce fait la Commission européenne doit ajuster les futures politiques qu'elle engagera après 2010 sur les transports pour permettre un développement durable. Pour ce faire une politique des transports pragmatique doit se mettre en place. Cette politique devra mettre le citoyen et la mobilité au cœur de ses préoccupations en tenant compte des évolutions et des changements de vie.

En matière de développement durable, la Commission européenne doit poursuivre ses objectifs socio-économiques de croissance qui s'inscrivent dans le respect des engagements de la stratégie de Lisbonne tout en continuant à réduire l'impact négatif des effets que peuvent causer les transports sur la société européenne. En effet le transport et la mobilité sont souvent accusés d'être responsables de problèmes environnementaux et de perte de qualité de vie, ressentis aujourd'hui comme source de méfaits et de problèmes par les citoyens européens. Certaines décisions politiques prises semblent d'ailleurs abonder en ce sens en se concentrant autour de nouvelles charges et restrictions imposées aux transports. Or il est essentiel que l'Union européenne rappelle et mette systématiquement en avant le fait que le transport est à la base de toute activité économique.

Co-modalité

Michelin soutient les progrès fait ces dernières années pour le développement de la co-modalité qui peut offrir une solution économiquement viable aux problèmes de congestion et d'environnement.

La croissance de la co-modalité ne peut passer que par des investissements en infrastructures, aussi bien pour le rail et les voies navigables que pour la route qui doit aussi avoir sa part. Les modes de transport doivent pouvoir être interconnectés sans rupture de technologie pour répondre aux optimisations liées au traçage des marchandises et à la supply chain.

Les futures politiques sur le transport devront donc se construire avec un esprit constructif des décideurs politiques pour développer l'efficacité et la compétitivité de tous les modes de transport. Chaque mode doit être intégré selon ses propres avantages et doit s'articuler avec les autres modes pour le plus grand bénéfice des utilisateurs.

Logistique et véhicules modulaires plus grands

Dans le domaine du transport de marchandises, pour réduire les problèmes de congestion et de consommation de carburant, l'Union européenne doit pouvoir autoriser les véhicules utilitaires de conception modulaire longs de 25,25 mètres appelés EMS (Euro Modular System). Ces véhicules, couramment utilisés en Scandinavie et ayant ou étant toujours expérimentés aux Pays Bas, dans certains Länder allemands, au Danemark et en Belgique, présentent de multiples avantages. Tout d'abord le remplacement de trois "maxi-code" (18m75) par deux EMS permettra une diminution du nombre de camions donc de l'encombrement des axes routiers principaux. Ensuite une réduction de la consommation de carburant (par tonne ou mètre cube transporté) sera possible de l'ordre de 15%, ainsi qu'une diminution parallèle des émissions de CO2. Enfin jusqu'à 50% de volume ou de masse en plus peuvent être transportés par un tracteur et un conducteur ce qui induit une baisse du coût du transport à longue distance. L'autorisation de ce mode de transport est totalement compatible avec le transport de containers et le développement du rail en entrant dans la logique de co-modalité développée plus haut.

Infrastructures et Sécurité routière

L'Union européenne devrait se pencher sur les besoins en investissement des infrastructures, socle de la mobilité durable de la zone.

Dans le même sens, les efforts de l'UE fait en matière de sécurité routière doivent augmenter sensiblement et se focaliser en particulier sur la protection des individus et usagers les plus vulnérables (enfants, adolescents, jeunes adultes utilisateurs de véhicules à deux roues motorisés ou non). Michelin a toujours contribué à cet engagement notamment lors de la signature de la Charte Sécurité routière ¹ (formations, actions vers le grand public...) de même qu'à la promotion des règles de sécurité directement liées aux pneumatiques (abaissement de la résistance au roulement sans compromettre l'adhérence, innovation anti splash sur les poids lourds, engagement en faveur du TPMS - Tyre Pressure Monitoring System -, du wet grip ², actions pour encourager à la juste pression de gonflage des pneumatiques). Nous nous engageons à nouveau dans cette voie pour le futur. Le renouvellement de notre

¹ Michelin est l'un des premiers signataires de la Charte européenne de la Sécurité routière (2004)

² Engagement concrétisé par le soutien de Michelin au règlement récemment adopté «type-approval requirements for the general safety of motor vehicles »

engagement pour la Charte européenne de la sécurité routière (renouvellement actuellement en cours) en est un premier exemple.

Le potentiel de la technologie

Nous sommes convaincus que l'innovation peut apporter des solutions réelles aux nuisances causées par les transports routiers. D'énormes progrès ont déjà été réalisés par les acteurs de ce secteur et d'autres viendront encore. Pour notre part, nous cherchons en permanence à améliorer les performances techniques de nos produits, pour offrir des pneus toujours plus sûrs (amélioration de l'adhérence) et plus respectueux de l'environnement (réduction du bruit, réduction de la résistance au roulement donc de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la résistance à l'usure donc diminution des déchets).

Par ailleurs, les mesures proposées par la Commission européenne dans son plan d'action ITS (Intelligent Transport System) et qui touchent au domaine de la gestion de trafic nous paraissent également pouvoir apporter de réelles solutions aux problèmes de congestion et de sécurité. Michelin travaille sur cette voie à travers sa filiale ViaMichelin qui offre, tant au grand public qu'aux professionnels de la route, des services permettant d'optimiser leurs déplacements ³.

L'évolution du transport routier pousse également à trouver des solutions moins consommatrices d'énergie et mieux adaptées à l'urbanisation croissante des modes de vie. Michelin soutient ainsi le développement de motorisations électriques (véhicules hybrides ou électriques) et souhaiterait voir émerger cette filière. Notre solution Active Wheel présentée au Mondial de l'Automobile de 2008 qui intègre dans la roue, outre le moteur et le pneumatique, les fonctions de freinage et de suspension, prouve notre engagement dans ce domaine. Cette approche révolutionne le concept du véhicule électrique en l'affranchissant de l'héritage technique du véhicule thermique.

Enfin notre système Michelin Fleet Solutions propose aux flottes professionnelles d'assurer la gestion complète de leur parc de pneumatiques. Achetant non plus un produit mais des kilomètres parcourus, nos clients bénéficient du support de techniciens et de moyens de gestion dédiés. Choix des pneus les mieux adaptés, recreusage, rechapage, suivi et entretien optimaux par des professionnels permettent de traduire le potentiel technique des produits en gains de mobilité et de productivité. Cette offre intègre entre autres les services de Michelin Euro Assist assurant des dépannages rapides et efficaces dans toute l'Europe.

³ Détermination d'itinéraires en fonction de critères choisis (itinéraire le plus court, le plus rapide, favorisant les autoroutes, évitant les péages, respectant les étapes souhaitées, et pour les poids lourds, prise en compte des limitations de tonnage et de hauteur et localisation des zones industrielles et commerciales). Information sur l'état du trafic en France et au Royaume-Uni.

Pour tout contact ou renseignement, veuillez contacter M. Patrick Ozoux (02 234 37 89) ou Melle Marie Fouquet (02 234 37 84)